

PREFET DE L'OISE DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

COMMUNE D'IVRY-LE-TEMPLE

AVIS DE PROLONGATION D'ENQUETE PUBLIQUE

LA SOCIETE BIOMETA A DÉPOSÉ UN DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION UNIQUE POUR L'INSTALLATION D'UNE UNITÉ DE MÉTHANISATION AVEC ÉPANDAGE DE DIGESTATS.

L'ENQUÊTE PUBLIQUE ORDONNÉE PAR ARRÊTÉ PREFECTORAL DU 22 FÉVRIER 2016 COMPLÉTÉ PAR ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DU 3 MARS 2016, POUR LA PÉRIODE DU 17 MARS 2016 AU 18 AVRIL 2016 INCLUS, EST PROLONGÉE JUSQU'AU 6 MAI 2016 INCLUS

Jusqu'au 6 mai 2016, le dossier d'autorisation unique comprenant la demande et les plans des lieux restera déposé aux mairies d'Ivry-le-Temple Amblainville, Hénonville, Saint-Crépin-Ibouvillers, Senots, Villeneuve-les-Sablons, Fleury, Fresnes-l'Eguillon, Méru, Neuville-Bosc et à la direction départementale des territoires, bureau de l'environnement, pour être consulté sur place, par toute personne qui en fera la demande. Le résumé non technique du dossier, l'avis de l'autorité environnementale et la demande d'autorisation unique sont consultables sur le site Internet "les services de l'État dans l'Oise" (www.oise.gouv.fr).

Durant cette période, le public pourra formuler des observations sur le registre ouvert à cet effet à la mairie d'Ivry-le-Temple et/ou adresser toute correspondance au commissaire-enquêteur à la mairie d'Ivry-le-Temple.

M. Jacques Bertin, commissaire enquêteur, tiendra deux permanences supplémentaires :

- jeudi 28 avril 2016, de 16 heures à 19 heures,
- vendredi 6 mai 2016 de 16 heures à 19 heures.

Par ailleurs, le commissaire-enquêteur tiendra une réunion publique le mercredi 20 avril 2016 à 19 heures, au gymnase de la commune d'Hénonville.

Il est rappelé qu'à l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur et, le cas échéant, du mémoire en réponse du pétitionnaire, à la direction départementale des territoires, bureau de l'environnement, à la mairie d'Ivry-le-Temple, et sur le site Internet "les services de l'État dans l'Oise" (www.oise.gouv.fr).